

Technicien en comptabilité

Le technicien en comptabilité assure les fonctions généralement dévolues à l'employé de comptabilité ou le comptable indépendant.

En outre, il accomplit les tâches fondamentales d'un secrétaire.

Cette polyvalence et cette flexibilité professionnelle lui permettent de répondre, notamment, aux attentes des petites et moyennes entreprises en matière administrative.

Il organise son travail en fonction des consignes et des priorités du service ou de la société qui l'emploie.

Sur le plan des activités comptables, il transcrit et enregistre tout ou en partie des données comptables à partir de pièces justificatives et organise leur classement et leur archivage, en utilisant les techniques informatiques et bureautiques, dans le respect des prescriptions légales.

Il rédige les déclarations à la Sécurité sociale, à la TVA, à l'impôt des personnes physiques et à l'impôt des sociétés, en ce qui concerne les P.M.E.

Il élabore ou participe à l'élaboration des documents de fin d'exercice (compte de résultat, bilan, annexes).

Sur le plan des techniques de bureau, il assure la gestion du courrier et prend en charge les contacts téléphoniques, l'accueil et l'orientation des visiteurs.

Titre délivré

Attestation de réussite pour chaque unité de formation.

Certificat de technicien en comptabilité spécifique à l'enseignement secondaire supérieur de promotion sociale.

Ce diplôme est visé et reconnu par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Le diplôme précité n'étant pas un CESS, l'étudiant qui le souhaite peut suivre le Complément de formation générale afin d'obtenir un CESS correspondant à celui du plein exercice.

L'organisation des horaires permet de suivre ce complément en parallèle à la section Technicien en Comptabilité.

Débouchés

Employé de comptabilité ou employé de bureau polyvalent dans une moyenne ou une grande entreprise.

Agent administratif de niveau 2.

Secrétaire - comptable ou comptable interne auprès d'une PME.

Comptable externe après le stage prescrit par l'Institut Professionnel des Comptables.

Conditions d'admission

Certificat de l'enseignement secondaire inférieur (CESI / C2D)

Ou

Test d'admission en français et mathématiques

- En français :
 - o comprendre un texte écrit (+/- 30 lignes dans un langage usuel, par exemple en réalisant une synthèse écrite et/ou en répondant à des questions sur le fond
 - o émettre, de manière cohérente et structurée, un commentaire personnel à propos d'un texte

- En mathématiques :
 - o appliquer les règles et conventions du calcul algébrique
 - o évaluer la racine carrée positive d'un réel positif
 - o appliquer les propriétés fondamentales des proportions
 - o résoudre une équation du premier degré à une inconnue (type simple à coefficient numérique)
 - o transformer une formule en fonction du résultat cherché
 - o utiliser le système métrique (prise de mesures et conversions)

Durée des études

- Minimum 2 ans à raison de 5 journées par semaine.
- La formation peut être échelonnée sur 2 à 5 ans en respectant l'organigramme de la section. Ce système modulaire permet un étalement des unités de formation pour les personnes qui ne peuvent se libérer à temps plein.